

Ville de Malakoff

ACTE MODIFICATIF N°3

Marché N°20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Lot n° 8 : Menuiseries intérieures – closions – doublages – faux plafonds

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du lot n°8 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond » du marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL, plusieurs ordres de service ont été émis afin de prolonger les délais d'exécution des travaux.

Ces prolongations s'inscrivent dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots. Ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot n°8 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond » ne puisse en être tenu responsable.

Toutefois, des erreurs matérielles et/ou imprécisions ont été constatées dans les ordres de service concernés rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot.

Le présent acte modificatif n°3 a donc pour objet de procéder à leur régularisation, sans incidence sur l'économie générale ni sur les conditions essentielles du marché, en précisant la période effective de prolongation du délai d'exécution des travaux du lot n°8.

Dès lors, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff

1 Place du 11 Novembre 1918

CS80031

92245 Malakoff

Représentée par la Maire, Madame Jacqueline BELHOMME

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

HITEC
39 Rue Lavoisier
CS 70828
77 272 VILLEPARISIS
Représentée par le Président, Monsieur IMOLEON Xavier

C - Objet du marché et des actes modificatifs n°1 et n°2

Objet : Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal – Lot 8 : Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond.

Date de notification : 10 septembre 2020.

Durée : le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux. Ce délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 288 837,69 €
- TVA 20% : 57 767,54 €
- Montant TTC : 346 605,22 €

Acte modificatif n° 1

- Montant HT : 13 650,18 €
- TVA : 20% 2 730,04 €
- Montant TTC : 16 380,22 €

Acte modificatif n° 2

- Montant HT : 9 199,46 €
- TVA : 20% 1 839,89 €
- Montant TTC : 11 039,35 €

Montant total du marché et des actes modificatifs n°1 et n°2 :

- Montant HT : 311 687,33 €
- TVA : 20% : 62 337,47 €
- Montant TTC : 374 024,80 €.

D - Objet du présent acte modificatif n°3

Conformément aux articles L.2194-1, 5° et R.2194-7 du Code de la commande publique, le présent acte modificatif n°3 a pour objet d'apporter une clarification sur la période effective d'exécution du lot n°8, sans en modifier la nature, le montant ou l'économie générale du contrat, cette modification ne revêtant donc pas un caractère substantiel.

Les parties conviennent que les 4 ordres de service concernés se succèdent sans discontinuité et doivent être interprétés comme constituant une prolongation continue et ininterrompue du délai contractuel.

En conséquence, la durée totale d'exécution des travaux du lot n°8 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond » est fixée à 36 mois, soit du 10 septembre 2020 au 09 septembre 2023.

E – Incidence financière

Le présent acte modificatif n°3 n'a pas d'incidence financière.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

G - Notification de l'acte modificatif n°3 au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°3 »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'acte modificatif n°3)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :